

# InfOlive

Entretien et culture de l'Olivier

France Olive



## Bulletin de préconisation n°10 du 22 juillet 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE : Rendez-vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformations>

### RÉSUMÉ DE LA SITUATION



#### Irrigation

Les arrosages sont à renforcer pour satisfaire au mieux les besoins. Si les populations de mouches restent élevées sur le verger, il peut être prudent de limiter l'arrosage pour atténuer la sensibilité des olives aux piqûres, notamment en cas de faible récolte.



#### Mouche de l'olive

**Risque élevé à très élevé.** Les populations de mouche restent très importantes pour ce début de saison. Sur les vergers non protégés, les dégâts de piqûre augmentent sévèrement. Vous **devez impérativement protéger votre récolte** ou vous assurer que **votre protection est toujours suffisamment efficace.**

#### Dalmaticose

**Risque élevé.** La dalmaticose est observé dans tous les bassins oléicoles et les premières chutes ont lieu. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous **devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.**

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association française interprofessionnelle de l'olive (France Olive), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





## IRRIGATION

### 👉 Climat :

Au cours des deux semaines écoulées, les besoins en eau des oliviers ont bien progressé en régions Occitanie et Auvergne Rhône-Alpes, avec des ETP supérieures à 6,5 mm par jour, alors que les besoins sont restés stables en région Sud PACA. En dehors des Alpes-Maritimes où quelques secteurs ont bénéficié de pluies orageuses, les pluies ont généralement fait défaut.

Relevés météo du 6 juillet au 19 juillet 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes- Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées- Orientales
Cumul en mm sur les 2 semaines	ETP	91	93	82	73	73	68	81	92	98	102	95	96
	Pluies	0	0	0	0	1	10	0	4	0	0	0	0
ETP moyenne en mm / j		6,5	6,6	5,8	5,2	5,2	4,9	5,8	6,5	7,0	7,3	6,8	6,9

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, un arrêté de restriction d'usage des eaux superficielles a été publié dans le département la Drôme : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

### 👉 Préconisation :

Les réserves en eau du sol sont généralement épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont à renforcer pour satisfaire au mieux les besoins (voir tableau suivant).

Néanmoins, si les populations de mouches restent élevées, il peut être prudent de limiter, voire de stopper l'arrosage pour atténuer la sensibilité des olives aux piqûres, notamment en cas de faible récolte. En contrepartie, le calibre des fruits et l'accumulation d'huile dans la pulpe seront moindres.

Des pluies orageuses sont attendues cette semaine. Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,6	1,7	1,3	1,1	1,3	1,2	1,4	1,6	1,7	1,5	1,5	1,6
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 5 j (mm)	4,9	5,3	4,1	3,5	4,1	3,6	4,4	4,9	5,1	4,7	4,8	4,9
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 7 j (mm)	8,2	8,9	6,7	5,9	6,7	6,0	7,4	8,2	8,5	7,9	7,9	8,2
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	12	9	8	9	8	10	11	12	11	11	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir correspondent à l'ETP entre deux arrosages, à laquelle est appliqué un coefficient propre à l'olivier et aux modalités d'irrigation :

Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre - arrosage tous les 2 jours	Coefficient = 13 % de l'ETP
	6 goutteurs / arbre - arrosage tous les 5 jours	Coefficient = 16 % de l'ETP
	10 à 12 goutteurs / arbre - arrosage tous les 7 jours	Coefficient = 19 % de l'ETP
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> - arrosage tous les 8 jours		Coefficient = 23 % de l'ETP tenant compte des pertes par évaporation

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



## MOUCHE

### 👉 Observations

D'après les BSV du 22 juillet 2020, les relevés du réseau de piégeage actif indiquent une pression soutenue des populations de mouches pour cette seconde quinzaine de juillet. La tendance actuelle est une stagnation voire une diminution du vol de mouches. Toutefois, la seconde génération de mouches est attendue pour les prochains jours dans les secteurs précoces.

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente sévèrement.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## Évaluation du risque

Le **risque est élevé à très élevé** dans la majorité des secteurs. Les conditions climatiques sont favorables à l'activité de ponte de la mouche et les captures de mouches montre la présence d'une population importante sur le territoire.

	<b>Vergers sensibles</b> (irrigué, variété précoce et de gros calibre, faible charge en fruits, zone littorale)	<b>Vergers moins sensibles</b> (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge en fruits, zone de plaine ou d'altitude)
Capture de mouches	<b>Risque très élevé</b>	<b>Risque élevé</b>
Aucune capture de mouche	<b>Risque élevé</b>	<b>Vigilance renforcée</b>

## Préconisation

En principe, une protection a déjà été mise en place depuis que les olives sont réceptives aux piqûres de la mouche. **Si ce n'est pas le cas, il est impératif de protéger votre récolte (piégeage massif ou barrière minérale). Si les dégâts de mouche (piqûres de ponte) ou de dalmaticose augmentent en dépit de l'installation du piégeage massif ou si la dernière application de barrière minérale date de 3 semaines, il est préférable d'appliquer une barrière minérale.** Le délai entre deux applications de barrière minérale peut être inférieur à 3 semaines en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives.

Stratégie barrière minérale						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri jardin Fructifia	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha 1 <sup>ère</sup> application Puis 30 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent

Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).

**Le volume de bouillie est à adapter en fonction de la taille des arbres et du volume de la frondaison. Selon votre matériel d'application, ne pas dépasser la dose de 5% d'argile dans votre bouillie.**

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



## DALMATICOSE

### 👉 Observation

D'après les BSV du 22 juillet 2020, des cas de dalmaticose sont observés sur l'ensemble des bassins oléicoles. Les premières chutes d'olives sont relevées dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

### 👉 Évaluation du risque

Le risque est élevé, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose les années précédentes.



### 👉 Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

A ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche par des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits.